

Fiche d'information

FONDS INTERNATIONAL DE COPRODUCTION (IKF)

Les coproductions internationales sont un parfait exemple de coopération fondée sur le partenariat et le dialogue. Avec le Fonds international de coproduction, le Goethe-Institut s'est donné pour objectif de stimuler de nouveaux processus de travail collaboratif et des productions innovantes dans les domaines **Théâtre, Danse, Musique et Performance**. Des formats hybrides et interdisciplinaires ainsi que le recours aux médias numériques sont susceptibles de jouer un rôle déterminant à ce propos. Le fonds a été conçu pour les artistes ou ensembles professionnels qui travaillent à **l'étranger et en Allemagne** et qui ont prouvé ne pas disposer de fonds propres suffisants pour réaliser leur projet de coproduction. Le fait de faciliter un tel échange et l'interconnexion que cela implique entre les acteurs sont tout aussi importants que les productions qui en résultent.

La demande de candidature conjointe présentée par le partenaire étranger (avec pôle de vie et de travail à l'étranger) doit révéler sans ambiguïté que de bons contacts de travail existent d'ores et déjà entre les partenaires et qu'ils nourrissent un véritable intérêt mutuel envers une **production axée sur le dialogue. Une prise de contact avec le Goethe-Institut local est une condition sine qua non** (indication obligatoire) pour la remise d'une demande de subvention. Veuillez tenir compte de ce que **le Goethe-Institut ne peut pas assumer la moindre responsabilité quant à la recherche de partenaires et à la mise en réseau des partenaires.**

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- ❖ Les projets faisant l'objet d'une demande doivent concerner les arts du spectacle (pas de projets de films ou uniquement d'expositions).
- ❖ La qualité attendue du projet quant à son contenu.
- ❖ Partenariat de projet équilibré, collaboration artistique, pas de domination de l'un des partenaires du projet.
- ❖ Pertinence des artistes femmes et hommes impliqués dans leurs scènes.
- ❖ Budget avec représentations détaillées des fonds propres/fonds tiers et plan financier solide (l'IKF ne peut pas offrir un financement complet).
- ❖ Réalisation d'au minimum une représentation en dehors de l'Allemagne, si possible également en Allemagne.
- ❖ La période de projet ne devrait pas excéder une durée de 24 mois.
- ❖ Les projets en provenance de pays en transition, seront privilégiés (cf. pays du DAC): [DAC-Liste der Entwicklungsländer und -gebiete | BMZ](#). Les demandes émanant d'Autriche et de Suisse ne peuvent pas être prises en considération.
- ❖ Les demandes de financement de spectacles ne sont pas valides.

EXPLICATIONS AU SUJET DE LA DEMANDE

Une candidature peut être déposée exclusivement via le portail de candidature en ligne de la centrale du Goethe-Institut <https://gap-online.goethe.de/de/> EN ANGLAIS et par le partenaire à l'étranger.

En 2024, les candidatures seront acceptées en continu **jusqu'au 1^{er} septembre à 23 h 59 (CET)**. Veuillez noter que votre demande de projet doit être soumise au moins **trois mois avant le début du projet**. Les demandes de projet incomplètes, reçues trop tard ou les projets déjà commencés ne pourront pas bénéficier d'un financement.

Si des engagements financiers sont contractés avant une éventuelle approbation, veuillez demander de manière informelle le *Début anticipé de mesure* au moment même où vous remettez votre dossier. L'octroi du *Début anticipé de mesure* ne doit pas être assimilé à une déclaration d'intention de financement ni à une promesse. Les réservations et les contrats conclus dans le cadre d'un *Début anticipé de mesure* sont effectués à vos propres risques et périls.

Les projets ne peuvent être financés dans le cadre du Fonds international de coproduction que s'ils sont **développés conjointement et nouvellement** par les coproducteurs.

Une aide à la coproduction est également possible si une aide a déjà été accordée l'année précédente ou si d'autres aides par le Goethe-Institut ont déjà été sollicitées. En tant qu'aide au projet, l'aide se réfère à un projet artistique spécifique compatible avec les directives du fonds de coproduction. Un soutien ne donne pas automatiquement droit à un soutien pour d'autres projets. Veuillez tenir compte de ce que la même idée de projet ne peut être présentée à deux reprises et que, après un deuxième refus, une telle demande ne peut plus être traitée.

Informations à donner au sujet du projet

Consulter le formulaire de candidature complet à l'adresse suivante: [Project Details \(goethe.de\)](#).

Dans le formulaire

- ❖ À la rubrique **Description du projet**, vous présentez votre projet. Veuillez décrire la nature et l'ampleur de la production. Veuillez également évoquer l'idée artistique, les objectifs et les enjeux, mais aussi comment vous comptez les atteindre en coopération avec les partenaires de coproduction. Vous trouverez de plus amples informations sur la rédaction de la description dans ce guide: [Microsoft Word - Guideline Project Description 2017.docx \(goethe.de\)](#).

- ❖ À la rubrique **Échéancier**, présentez le calendrier prévu pour le déroulement de la production. Celui-ci englobe les phases de développement et de production ainsi que les ultimes phases de répétition et les représentations.
- ❖ Un **autoportrait** des partenaires de collaboration participants en tant qu'artistes femmes et hommes/ensembles/institutions/etc.
- ❖ Une **liste des participants** pour tous les artistes impliqués dans le projet avec leur fonction et leur lieu de résidence.
- ❖ Par principe, des **exemples vidéo et audio** doivent être mentionnés sous forme de liens.

En tant que fichier PDF

- ❖ Dans un **Plan de financement global** significatif et détaillé, veuillez indiquer toutes les recettes et dépenses qui s'inscrivent dans le contexte de la production. Tous les chiffres doivent être indiqués en euros. Les prestations en nature appréciables en argent ne doivent pas être converties en une somme concrète et ne font pas non plus partie du plan de financement. Veuillez les énumérer séparément à la fin du tableau.

Il est impératif que vous indiquiez si des subsides supplémentaires ont été demandés auprès d'autres institutions, que vous précisiez lesquelles et le statut du financement (engagé le.../demandé le.../à demander le...). Il est impératif de présenter les décisions de subvention ou les approbations correspondantes, si possible en même temps que la demande. Le demandeur/la demandeuse s'engage à informer immédiatement et de son propre chef le Goethe-Institut au sujet des subventions approuvées et en attente auprès d'autres institutions.

Répartissez les coûts avec transparence de façon à ce que le nombre de personnes, les dates, les durées de séjour dans les différents lieux, les itinéraires et les coûts par personne soient compréhensibles. Pour vous guider, consultez l'exemple et le modèle sous «Informations sur le processus de candidature» sur notre site Internet [Internationaler Koproduktionsfonds - Goethe-Institut](#).

Il n'existe pas de valeur indicative pour le montant du budget de production, étant donné que les coûts totaux des productions varient fortement. Le montant de la subvention demandée ne doit pas être supérieur à 25 000 € ni inférieur à 10 000 €. Le montant de la subvention soumis avec la demande est vérifié; en cas d'acceptation, le montant de la subvention accordée peut différer du montant de la subvention demandée.

- ❖ Pour garantir un calcul correct des frais de voyage dans le plan de financement, faites réaliser en ligne, par des agences de voyage ou des prestataires de services de voyage, deux devis pour les frais de voyage, devis que vous voudrez bien joindre à votre demande.
- ❖ **Assurance de tous les partenaires de coproduction** quant à leurs rôles: il s'agit des engagements de tous les partenaires de coproduction dans lesquels ils définissent leurs

rôles (artistique, organisationnel, au niveau de la production, etc.) ainsi que leur engagement financier et/ou autre.

- ❖ **Assurances/lettres d'invitation/avis de subvention** d'autres partenaires: confirmations de promoteurs et d'autres partenaires (par exemple organisateurs, festivals, lieux, etc.) avec des indications précises sur les prestations. Si aucun engagement définitif n'a été pris à la date limite de dépôt des candidatures, une déclaration d'intention peut être soumise.
- ❖ **Formulaire de confirmation du Goethe-Institut local** : présentez votre projet au Goethe-Institut de votre pays/région et remplissez, avec l'aide de vos collègues locaux, le «Formulaire de confirmation pour candidature IKF (Goethe-Instituts à l'étranger)» [bestaetigungsformular-fuer-ikf-bewerbung-goethe-institute-im-ausland.pdf](#). Ce document doit être signé et joint à la candidature.

Déroutement ultérieur du processus de financement

En cas de financement, les candidats doivent présenter un plan de financement actualisé sur la base duquel le montant de la subvention sera déterminé. Le Goethe-Institut compétent à l'étranger conclut un contrat de coproduction avec les demandeurs. Le contrat définit le cadre de la production, le montant de l'aide et les droits d'utilisation et d'auteur des deux parties ; il règle en outre les droits et obligations des demandeurs et du Goethe-Institut. L'annexe du contrat de soutien définit le versement de la somme de soutien, qui dépend du montant du soutien et des coûts totaux de la production ; pour un soutien jusqu'à 10 % des coûts totaux, éventuellement un versement unique après la conclusion du contrat ; sinon, éventuellement des versements en fonction de l'avancement de la production. Un décompte détaillé des coûts ainsi que les justificatifs correspondants peuvent être demandés à tout moment par le Goethe-Institut.

Documentation du financement

À la fin du projet, une documentation filmée de 5 minutes (pas de bande-annonce) sur le projet et la production qui en résulte doit être présentée, entre autres, sur le site web du Goethe-Institut et dans le cadre de manifestations d'échange. La documentation filmée succincte est subventionnée par une somme supplémentaire d'un montant forfaitaire de 1000 €, qui est également inscrite dans l'annexe du contrat de subvention.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

❖ **Qui peut déposer la demande ou qui est le premier coproducteur?**

Seuls les partenaires dont le lieu de vie et de travail se situe en dehors de l'Allemagne peuvent agir en tant que demandeurs* et sont donc des coproducteurs de premier rang. Cette personne physique ou morale est alors l'interlocuteur principal pour le projet, ainsi que le partenaire contractuel avec le Goethe-Institut sur place et le gestionnaire de la somme de soutien.

❖ **Qui est le deuxième coproducteur ? D'autres coproducteurs peuvent-ils être impliqués?**

Le soutien à la coproduction suppose qu'au moins deux partenaires coopèrent entre eux. Elle suppose également qu'un partenaire de coproduction à l'étranger (premier coproducteur) coopère avec un partenaire en Allemagne (deuxième coproducteur dans la demande). D'autres coproducteurs peuvent être enregistrés dans le formulaire.

La définition des coproducteurs est volontairement laissée dans le vague. Ce qui est déterminant, c'est le développement artistique commun du projet (collaboration artistique) et donc une contribution substantielle à la production.

❖ **Où et à quelle fréquence la production devrait-elle être représentée?**

La production devrait être représentée au minimum une fois à l'étranger, de préférence dans le pays du processus de production. Des représentations en Allemagne ne sont pas obligatoires. Les productions qui vont être représentées dedans au minimum deux pays ont la priorité.

❖ **Qu'est-ce qui n'est pas financé par le Fonds international de coproduction?**

Le Fonds international de coproduction ne finance pas les projets à vocation commerciale et ne prend pas en charge les frais de fonctionnement courants. Il est destiné aux arts du spectacle. Les productions cinématographiques et les expositions sans approche performative ne seront pas financées non plus.

Pour les (purs) spectacles, tournées ou participations à des festivals, il est possible de faire appel à d'autres possibilités de financement du Goethe-Institut.

❖ **Comment puis-je augmenter les chances de recevoir un financement pour notre projet?**

Avant tout, en respectant les conditions de base pour l'octroi de financements : par une coopération active entre les partenaires au stade du développement et de la réalisation du projet, en garantissant le cofinancement (sur fonds propres et/ou tiers) ainsi qu'avec une planification transparente des coûts. Il est en outre avantageux que le thème ait un rapport

avec son temps ou qu'il ait une pertinence vis-à-vis de la société, par exemple lorsqu'un travail interdisciplinaire est effectué.

❖ **Le Goethe-Institut peut-il m'aider à trouver un partenaire de projet?**

La mise en réseau entre les futurs partenaires du projet ne peut pas être effectuée par les collaborateurs du Fonds. Sur le site du Goethe-Institut, vous trouverez des informations relatives aux milieux artistiques allemands ainsi que sur les projets déjà financés. Une autre possibilité de trouver un partenaire pour le projet consiste à suivre le programme du Goethe-Institut local et à prendre contact avec des artistes* ou des collègues Goethe sur place.

Veillez, le cas échéant, indiquer votre NUMÉRO DE DEMANDE dans toute communication.